



Communiqué de presse :

Livange, le 7 novembre 2012

Bilan assurance dépendance : la COPAS met l'accent sur la qualité et la prévention

Près de 15 ans après l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance en 1999 et à la veille de la réforme de celle-ci, quelles sont les conclusions à en tirer, les points forts mais aussi les points d'amélioration qui s'imposent, afin de pérenniser son mode de financement conformément aux nouveaux défis démographiques, sociétaux et économiques à venir ?

La COPAS a réalisé cet exercice de réflexion en analysant différents volets de l'assurance dépendance, regroupés sous les principaux chapitres, à savoir, les prestations d'un côté, et les aspects financiers de l'autre. En outre, la fédération des organismes prestataires d'aides et de soins, propose toute une série d'idées novatrices qui, pour certaines d'entre elles, participeraient à la pérennisation de l'assurance dépendance.

« En cela, la COPAS compte jouer tout son rôle dans le cadre des réflexions qui seront à mener pour améliorer l'existant et l'élaboration de nouvelles pistes profitables à toutes les parties prenantes (usagers, prestataires, pouvoirs publics) du secteur des aides et des soins , ceci dans une logique économique responsable », a déclaré le président de la COPAS, Monsieur Marc Fischbach, lors d'une conférence de presse.

Le volet des prestations de l'assurance dépendance :

Si la COPAS plaide dans son bilan pour le maintien des principes fondateurs de l'assurance dépendance, la fédération ne peut cependant que mettre en question, premièrement, le fait que le besoin de soins de longue durée soit limité aux seuls actes essentiels de la vie (liés à l'hygiène corporelle, la nutrition et la mobilité); et deuxièmement, la fixation d'un seuil d'entrée de 3,5 heures par semaine. Ce seuil emporte des conséquences importantes, notamment en matière de droit à des prestations d'actes de soutien et de conseil (garde à domicile, fréquentation d'un centre de jour, conseil individuel lié à la mobilité...).

En effet, les acteurs du terrain constatent souvent que l'octroi d'actes de soutien et/ou de conseil avant l'atteinte du seuil d'entrée de 3,5 heures jouerait incontestablement en faveur de la personne prise en charge. L'octroi de ces droits serait indubitablement un premier pas en direction d'une véritable politique de prévention et de reconnaissance de celle-ci,

permettant ainsi aux personnes de préserver le plus longtemps possible leur autonomie. Des mesures concrètes et efficaces pourraient être prises pour freiner, voire éviter, l'évolution vers une dépendance plus grave.

Pour un meilleur règlement de ces mesures, la COPAS met l'accent premier sur la **prévention**. Le développement de la **prévention** apporte au moins deux plus-values indéniables, l'une sur le plan de l'éthique (meilleure qualité de vie), l'autre sur le plan de la santé publique (reculer la dépendance le plus loin possible, voire retarder l'aggravation de la dépendance, aurait pour incidence de réduire le coût global de la dépendance.

En ce sens, la COPAS plaide pour l'octroi des actes de soutien et de conseil en dehors du seuil de 3,5 heures par semaine dans le domaine des actes essentiels de la vie.

En ce qui concerne plus précisément les activités de soutien, il est incontesté et incontestable que ces prestations participent à elles seules à une prise en charge globale, continue et cohérente des personnes dépendantes permettant aux bénéficiaires de structurer et de rythmer leurs journées et d'éviter tout isolement social conduisant toujours à une dégradation de la santé. La fonction des activités de soutien individuel et en groupe est nécessaire, peu importe qu'elles soient offertes dans le cadre d'un maintien à domicile ou d'une prise en charge en milieu stationnaire.

Outre la prévention et au-delà des prestations reconnues, la COPAS tient à relever plusieurs aspects qui mériteraient également d'être intégrés dans le domaine de l'assurance dépendance, tels, l'amélioration de l'information des bénéficiaires, l'introduction des gardes de nuit ou encore la psychiatrie extrahospitalière.

Les aspects financiers de l'assurance dépendance :

En règle générale, le modèle de financement de l'assurance dépendance semble avoir fait ses preuves. Effectivement, la COPAS est d'avis que le choix de 1999 était un choix de raison, et en conséquence à confirmer dans toutes ses composantes : **Cotisations + Participation de l'Etat** d'une part, **Volume des prestations x Tarif de la prestation** de l'autre.

Si néanmoins, aussi et surtout dans un environnement économique difficile, l'objectif premier d'une future réforme de l'assurance dépendance doit être de maintenir l'équilibre budgétaire de l'assurance dépendance, voire la pérennisation du financement du système, seuls les éléments **Cotisations, Participation de l'Etat** ou encore **Volume des prestations** peuvent varier ; à qualité constante, le **Tarif de la prestation** ne peut plus diminuer.

« Il s'agit de faire en sorte que le système de financement de l'assurance dépendance soit garanti à long terme, tout en gardant une qualité des prestations justifiable –pour la COPAS, la qualité n'est pas négociable ! » précise encore Marc Fischbach.

Enfin, la COPAS regrette l'inexistence d'une plateforme de réflexion, permettant de mener le débat et d'esquisser conjointement les grands défis d'avenir en matière d'accompagnement

de la dépendance des usagers. Ainsi, la COPAS souhaiterait une plateforme telle la Quadripartite de l'assurance maladie, afin de pérenniser sur la longue durée le concept de l'assurance dépendance.